

### Travaux de rénovation énergétique : les aides en 2022

Quelles sont les aides qui existent en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement à Prayols ?

- **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €.
- **MaPrimeRénov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE).
- **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).
- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement.
- **MaPrimeRenov Sérénité** : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements.

Les aides à la rénovation énergétique portent essentiellement sur les travaux suivants :

- Isolation : combles, plancher et murs (intérieurs et extérieurs) ;
- Système de chauffage (pompe à chaleur, chaudière gaz haute performance, chaudière à granulés et poêle à bois) ;
- Chauffe-eau thermodynamique.

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement). Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de l'ADEME, d'Hello Watt ou de France Renov.

Pour bénéficier de ces aides, faites-nous part de vos projets sans engagement, gratuitement.

Avec les financements de l'Anah, de l'agglo Foix-Varilhes, de la Région Occitanie, du Département de l'Ariège, d'Action Logement, de Proclivis, du programme national Action cœur de ville.



**SOIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
ARIÈGE



**POUR NOUS CONTACTER**

**06 98 70 66 06**

contact@solihha09.fr



**PERMANENCES D'ACCUEIL**

(sans rendez-vous)

**à FOIX**

(bureau de l'agglo au rez-de-chaussée)

1A avenue du Général de Gaulle

lundi de 14h à 17h

vendredi de 9h à 12h



**à VARILHES**

(France services - pôle culturel)

18 avenue des Pyrénées

mardi de 9h30 à 12h30

vendredi de 14h à 17h

**à SOLIHA ARIÈGE (7 bd Alsace-Lorraine à Foix)**

lundi, mercredi & jeudi de 8h30 à 12h30



Vous souhaitez **RÉNOVER**  
**VOTRE LOGEMENT ?**

LAGGLO FOIX-VARILHES VOUS ACCOMPAGNE !

CONSEILS TECHNIQUES GRATUITS

APPUI ADMINISTRATIF

AIDES FINANCIÈRES  
POUR VOS TRAVAUX\*

\*selon l'éligibilité de votre dossier



**LAGGLO**  
**Foix-Varilhes**

## POUR QUI ?



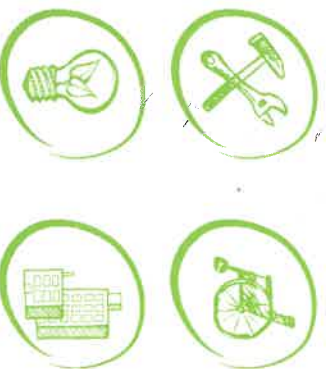
Cet accompagnement est destiné :

- Aux **propriétaires** qui résident dans leur logement.
- Aux **propriétaires** qui louent leur(s) logement(s).
- Aux **co-propriétaires**, aux **locataires** du parc privé.

Des aides financières peuvent être attribuées selon :  
**les critères de revenus et la nature des travaux.**

## POUR QUELS TRAVAUX ?

- **Rénovation énergétique** (isolation intérieure et extérieure, menuiseries, chaudières...).
- **Mise aux normes** d'un logement très dégradé (travaux lourds, sanitaires, chauffage...).
- **Adaptation du logement** aux handicaps (maintien à domicile) et en prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés...).
- **Réhabilitation des parties communes** des copropriétés (sécurité incendie, ascenseur, ravalement avec isolation...).



## COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Je vérifie si je peux bénéficier des aides au **06 98 70 66 06** ou lors des permanences de SOIiHA Ariège.
2. L'équipe de SOIiHA Ariège analyse mes besoins et mon logement.
3. L'équipe de SOIiHA Ariège réalise un **plan de financement** pour les travaux.
4. L'équipe de SOIiHA Ariège vous accompagne tout au long de vos démarches.
5. Je fais réaliser les travaux par des **professionnels du bâtiment** (entreprise RGE pour les travaux énergie).
6. Je perçois les subventions.

Les travaux ne doivent commencer qu'après validation du dossier par les organismes financeurs. Les travaux doivent être réalisés par des **professionnels** (entreprise RGE pour les travaux énergie).

